



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 26 avril 2016

Délibération PNMEPMO\_2016\_01

### Approbation de l'ordre du jour

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral 18 / 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO\_2013\_05 modifiant le règlement intérieur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Le Conseil de gestion adopte la décision suivante :**

#### **Article 1 :**

**Le conseil de gestion approuve l'ordre du jour consacré au point unique suivant :**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation des comptes-rendus des conseils de gestion du 20 novembre et du 10 décembre 2015
3. Election d'un Vice-président de la catégorie 2 « représentant des organisations professionnelles » en remplacement de M. Patrick FRANCOIS, démissionnaire
4. Avis sur la nomination du Directeur délégué
5. Retour sur l'approbation du plan de gestion par le Conseil d'Administration de l'Agence
6. Proposition du plan d'actions 2016
7. Avis :
  - a. *Trail (Red run)*
  - b. *Maintien d'un épi sur l'estran et travaux d'entretien courant à Le Portel*
  - c. *Courses de chars à voile (Louis Blériot Cup) au Touquet*
  - d. *Course pédestre à Le Portel*
  - e. *Tournage d'un film à Wimereux*

*f. Dragage et clapage du Port de Boulogne-sur-Mer*

8. Approbation du nouveau règlement intérieur

9. Questions diverses

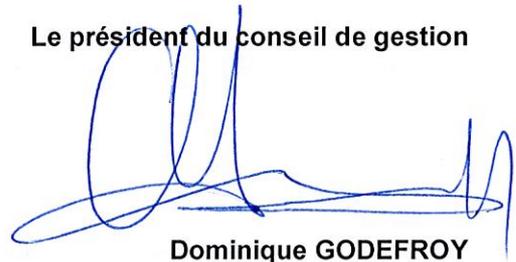
- Information sur le travail des indicateurs
- Information sur la convention cadre entre le ministère de l'environnement et la FFESSM

**Article 2 :**

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

**Le 26 avril 2016,**

**Le président du conseil de gestion**



**Dominique GODEFROY**